Des voix: Bravo!

Des voix: Oui ou non?

M. Clark: Madame le Président, je regrette que le premier ministre n'ait pas compris quand je lui ai répondu la première fois. Nous ne pouvons accepter une proposition aux termes de laquelle la Chambre des communes devrait voter sur des questions que la Cour suprême de Terre-Neuve a déclarées comme échappant à la compétence du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Blais: Il n'en est rien!

Mme le Président: A l'ordre. Dois-je comprendre que le très honorable chef de l'opposition demande de nouveau la parole?

M. Clark: Madame le Président, je demande seulement la parole parce qu'au cours des échanges de propos qui ont eu lieu entre le chef du Nouveau parti démocratique et le premier ministre, ce dernier n'a pas encore répondu à ma question sur la proposition dont je lui ai exposé les éléments aujourd'hui. J'aimerais qu'il me donne une réponse.

Des voix: Oui ou non?

M. Trudeau: Madame le Président, pour procéder d'une façon ordonnée, je suppose qu'il faudrait que le chef de l'opposition ait non seulement mon consentement mais aussi celui du Nouveau parti démocratique.

Des voix: Pourquoi?

M. Andre: Il s'est acoquiné avec vous. Il fera tout ce que vous voudrez.

M. Trudeau: On me demande pourquoi, madame le Président. Parce que si le Nouveau parti démocratique n'accepte pas ce marché, il pourrait, s'il fait preuve d'un esprit destructif comparable à celui des conservateurs, retarder les travaux de la Chambre pendant des semaines, tout comme les conservateurs le font maintenant.

Des voix: Oh!

M. Trudeau: Voilà pourquoi nous cherchons un compromis qui convienne à tout le monde.

Le chef de l'opposition demande une réponse par oui ou par non. Tout dépendrait de ce qui arriverait une fois connue la décision de la Cour suprême. Le chef de l'opposition ne l'a pas dit. Quand la Cour suprême aura décidé, et si elle dit que la chose est constitutionnelle, est-ce qu'il s'engagerait à voter toute l'affaire dans, disons, 48 heures?

Des voix: Bravo!

Des voix: Non!

M. Clark: Madame le Président, je suppose que c'est là l'unique question que le premier ministre a à l'esprit au sujet de notre proposition. Est-ce exact?

Des voix: Répondez à la question! Oui ou non?

M. Clark: Le premier ministre pourrait-il faire savoir si c'est là l'unique réserve, l'unique question qu'il a à poser au sujet de

Recours au Règlement-M. Epp

la proposition: le délai à respecter quand la Cour suprême aura statué?

Une voix: Debout, Pierre!

Des voix: Debout, debout!

Mme le Président: A l'ordre. Je tiens à signaler à la Chambre que la présidence est dans une situation difficile: les négociations de ce genre n'ont habituellement pas lieu en présence de l'Orateur. Ce ne sont pas là des choses qui se traitent habituellement en débat public. J'ai laissé faire un moment, dans l'espoir que cela pourrait se régler rapidement. Cependant il serait peut-être mieux indiqué de poursuivre les négociations ailleurs. La Chambre est maîtresse d'en décider.

M. Epp: Madame le Président, j'invoque le Règlement.

Mme le Président: Le député de Provencher invoque le Règlement.

M. EPP-LE REFUS D'UNE QUESTION POSÉE À M. ROBERTS

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'un échange de propos intervenu au cours de la période des questions aujourd'hui. Vous vous souviendrez que j'ai posé une question au ministre de l'Environnement (M. Roberts) au sujet de la constitution. Votre Honneur a jugé que je n'étais pas autorisé à poser cette question au ministre de l'Environnement parce qu'il n'a aucune responsabilité ministérielle dans ce domaine.

Des voix: Pas encore!

M. Epp: Madame le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la page 6224 du hansard du 15 janvier 1981.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Les députés auraient-ils l'amabilité de m'écouter?

Mme le Président: A l'ordre. Les députés sont priés de laisser parler leur collègue.

M. Epp: Madame le Président, je vous renvoie à la page 6224 du hansard du 15 janvier 1981. Ce jour-là, dans sa question, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) s'exprimait ainsi:

Les premiers ministres ont discuté de cette affaire en juin. Est-ce que le ministre de l'Environnement, en sa qualité d'envoyé chargé des questions constitutionnelles, pourrait renseigner la Chambre?

Le ministre de l'Environnement répondit ensuite à la question qui avait trait uniquement aux affaires constitutionnelles eu égard au mandat que lui avait confié le premier ministre (M. Trudeau) et à ses contacts en Grande-Bretagne.

Ma question était exactement la même aujourd'hui et portait précisément sur ce point, sur la constitution et les contacts du ministre, à titre d'envoyé du premier ministre, en Grande-Bretagne, et sur les conversations qui ont pu avoir lieu entre les membres du cabinet britannique et le ministre de l'Environnement. Le 15 janvier, vous avez permis au ministre de répondre directement à la question. Aujourd'hui, vous choisissez de ne pas le faire.